

CHAMPIONNAT JEUNES LOIRET SAISON 2026/2027

~ Règlement ~

Article 1 : Conditions de participation

Ce championnat est une compétition par équipe, ouverte aux jeunes garçons et filles, en possession d'une licence compétition dans les catégories Poussins/Benjamins, Minimes/Cadets. Aucune limite de classement n'est imposée.

La participation au championnat « jeunes » entraîne le passage de la licence « loisir » en licence « **compétition** ».

Le coefficient applicable aux parties de ce championnat est de 0,5.

Article 2 : Structure du championnat

I ► Les catégories :

Le championnat « Jeunes » est constitué de deux catégories :

- Poussins/Benjamins : ouvert aux jeunes nés en 2016 et plus.
- Minimes/Cadets : ouvert aux jeunes nés en 2015, 2014, 2013 et 2012.

Le surclassement n'est pas autorisé (sauf dans le cas où le championnat « Poussins-Benjamins » n'aurait pas lieu).

II ► Les poules :

En fonction du nombre d'équipes inscrites, des poules de 8 équipes seront constituées (en prenant en compte la situation géographique de chacun, dans la mesure du possible).

L'ordre des équipes dans les poules est déterminé par la CDJT. Chaque poule ne comprendra qu'une seule équipe du même club (dans la mesure du possible).

III ► Une Journée « Finale » :

Le Comité du Loiret organisera une journée « Finale » en fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie.

Article 3 : Lieu, Date et Heure Officielle des Rencontres

La journée officielle est le samedi à 14h30, heure de début de la rencontre.

En cas d'accord entre les 2 clubs, il sera possible de jouer la rencontre à une autre date, mais au plus tard avant la journée suivante. **Pour la dernière journée, la rencontre doit se dérouler à la date officielle ou avant.**

La rencontre devra avoir lieu dans la salle du 1^{er} club nommé dans la poule, à moins que d'un commun accord, les clubs s'entendent différemment.

Article 4 : Organisation sportive

I ➤ Formule de la compétition :

Le championnat se déroule sur 7 journées + une journée « finale » le **samedi 26 juin 2027**.
L'équipe nommée en première position reçoit dans sa salle l'autre équipe de la poule.

II ➤ Composition des équipes :

- a) Equipe mixte autorisée
- b) Le nombre de joueurs mutés ou étrangers n'est pas limité.
- c) Les équipes incomplètes sont autorisées à jouer (deux joueurs).

Article 5 : Déroulement des rencontres

I ➤ Le déroulement

- a) Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres A, B, C.
Les 3 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X, Y, Z.
L'attribution des lettres se fera par tirage au sort en présence des responsables et/ou capitaines des équipes.
- b) La rencontre se dispute sur 2 ou 3 tables et l'ordre des parties est :
AX – BY – CZ – BX – Double – AZ – CY – BZ – CX – AY
- c) Les parties se disputent dans l'ordre de la feuille de rencontre sur 2 ou 3 tables.
Toutes les parties sont jouées.

II ➤ Décompte des points

- a) Pour chaque partie d'une rencontre, six cas peuvent se présenter :
 - Un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son association marque **2 pts**,
 - Un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : l'association marque **1 pt**,
 - Un joueur abandonne au cours d'une partie : son association marque **0 pt**,
 - Un joueur refuse de disputer une partie ou bien ne peut le faire pour cause de blessure : son association marque **0 pt**,
 - Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires ou pour cause d'impossibilité : l'association fautive marque **0 pt**,
 - Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les 2 associations marquent **0 pt**.
- b) L'addition des points partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

Article 6 : Feuilles de rencontres

- a) La transmission et la saisie des résultats incombent au responsable de l'équipe recevant ou à l'équipe bénéficiant du forfait. La procédure est identique en cas d'exemption.
- b) Le résultat et la feuille de rencontre complète (scores des manches) doivent être enregistrés dès la fin de celle-ci et au plus tard le lundi suivant.
- c) Une pénalité financière pourrait être appliquée en cas de non-transmission des résultats dans les délais prévus.

**TRANSMISSION ET SAISIE DES RESULTATS via GIRPE ou SPID « Espace Monclub »
au plus tard le lundi suivant la rencontre****Article 7 : Qualification et Brûlage**

- a) Un(e) joueur(euse) ne peut participer qu'à une seule rencontre par journée. Il n'existe aucun lien de brûlage entre le championnat « Jeunes » et le championnat « Seniors ».
- b) Seul les joueurs(euses) qui auront participé à au moins une journée de poule pourront participer à la journée Finale.

Article 8 : Retard ou forfait

Dans les deux cas, nous demandons aux responsables d'équipes et/ou de clubs d'informer **le plus rapidement possible**, les responsables de clubs et d'équipes adverses afin **d'assurer une entente cordiale et sportive entre nous tous**, mais aussi afin d'être exemplaire aux regards de nos jeunes.

Article 9 : Entente entre clubs

Les ententes entre deux clubs sont autorisées pour ce championnat « Jeunes ».
Les frais d'engagements d'équipe seront imputés équitablement sur chaque compte-club.
Le Comité vous laisse la possibilité de faire une entente sur l'équipe de votre choix (exemple le club A inscrit une équipe 1, son équipe 2 peut s'engager en entente avec le club B).

Article 10 : Engagements et Amendes**➤ Engagements :**

Le droit d'engagement par équipe est de **15 euros** pour la saison 2026/2027, année de reprise de ce championnat, et sera imputé sur le compte club.

Les engagements devront être faits via SPID, **avant le jeudi 24 septembre 2026**.
Passé cette date, aucune autre inscription ne sera possible à l'exception d'une poule incomplète.

II ➤ Amendes :

Une équipe forfait non prévenu se verra infliger **une amende de 10 euros**.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage des parties est assuré de façon alternée par les joueurs de l'équipe ou par des personnes compétentes et volontaires pour assurer cette tâche. Le responsable du club recevant est tenu de rédiger la feuille de rencontres (via GIRPE de préférence).

Article 12 : Réserves, réclamation, tenue et discipline

Les règles du championnat de France par équipes s'appliquent au championnat Jeunes par équipes, la CDJT étant seule juge quant à l'interprétation du présent règlement.

Article 13 : Balles et feuilles de rencontres

Le club qui organise une journée de championnat des jeunes doit fournir les balles, celles-ci devant être agréées par la FFTT ; toute la rencontre devra être jouée avec le même type de balle, de la première à la dernière partie.

L'utilisation de GIRPE est fortement préconisée. Dans le cas où ce n'est pas possible, un exemplaire des feuilles de rencontre est disponible (format Excel à remplir et imprimable) sur le site du Comité (<https://www.cd45tt.fr/index.php/telechargement/feuilles-de-rencontres>).

Article 14 : Récompenses

Important : Les récompenses seront remises le jour de la Finale. Par conséquent une équipe ne participant pas à la finale ne sera pas récompensée.

I ► Pour chaque catégorie, un Challenge sera remis à l'équipe déclarée victorieuse. Celui-ci sera remis en jeu chaque saison.

II ► Les joueurs des quatre premières équipes de chaque catégorie recevront une médaille.

Article 15 : Informations

En fonction du nombre d'équipes engagées, la CDJT se réserve le droit de modifier le calendrier prévu ainsi que le nombre de journées.